

## Acte de mariage

### Demande d'acte de décès (survenu à l'étranger) – Service gratuit (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne](#)

Permet de demander un **acte de décès** d'une personne de **nationalité française née à l'étranger**.

La démarche est **gratuite**.

Vous devez

- **avoir (ou créer) un compte Service-Public.fr**
- **ou vous connecter avec FranceConnect.**

Le délai de délivrance de l'acte de naissance est **d'environ 20 jours**.

Quand l'acte est disponible, vous devrez de nouveau vous connecter à votre espace personnel Service-Public.fr : vous pourrez le télécharger au format PDF.

Vous pouvez aussi demander à recevoir l'acte par courrier (dans ce cas, le délai peut varier en fonction du temps d'acheminement du courrier).

L'acte comporte la signature électronique d'un officier d'état civil.

Ville de  
Saint  
Bonnet  
de mure



Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville  
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure